

Verviers, le 18 janvier 2006.



Ministère
de la Communauté
française

SERVICE DE L'INSPECTION
ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL



Monsieur Patrick GARNIER

☒ H

Réf. : 2006 / 17

Objet : Conflit parent – direction d'école

Monsieur Garnier,

Suite au suivi apporté à votre demande, vous allez pouvoir à nouveau consulter tous les documents scolaires de votre fille.

J'ose espérer que – dans le rôle du père respectueux des travaux de sa fille – vous ne lui porterez préjudice en intervenant d'une manière ou d'une autre dans ses documents.

Ave l'espoir que chacun y trouve satisfaction, tout profit pour votre fille (objectif prioritaire), je reste à votre entière disposition et vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes meilleures salutations

A. H.
Inspecteur de l'enseignement